

ARRÊTÉ PORTANT ATTRIBUTION DU BREVET PROFESSIONNEL DE LA JEUNESSE, DE L'ÉDUCATION POPULAIRE ET DU SPORT

La ministre des sports,

Vu le code de l'éducation et, notamment, les articles L. 335-5 et L. 335-6,

Vu le code du travail, notamment l'article L. 6111-1,

Vu le code du sport, notamment les articles D. 212-20 et suivants,

Vu le décret n° 2015-1867 du 30 décembre 2015 relatif à l'organisation et aux compétences des services déconcentrés régionaux de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale,

Vu le décret n° 2010-1582 du 17 décembre 2010 relatif à l'organisation et aux missions des services de l'État dans les départements et les régions d'outre-mer, à Mayotte et à Saint Pierre et Miquelon,

Vu l'arrêté du 29/04/2013 portant création de la spécialité Basket-ball du BPJEPS,

Vu le procès-verbal établi à l'issue de la délibération du jury le 17/01/2019,

ARRÊTE

Article 1^{er}.- Le brevet professionnel de la jeunesse, de l'éducation populaire et du sport, spécialité Basket-ball est attribué aux personnes dont les noms suivent :

N° du diplôme	Genre, nom et prénom	Date et lieu de naissance
BPARA190012	Monsieur ANTUNES Théo	23/03/1995 Roanne
BPARA190013	Monsieur BERTRAND Thomas	26/09/1992 Saint-Malo
BPARA190014	Monsieur BOLANOS Florient	09/03/1995 Roussillon
BPARA190015	Monsieur CURTIL Flavien	25/04/1984 Lyon
BPARA190016	Monsieur DEMURE Clovis	02/08/1999 Roanne
BPARA190017	Monsieur DEVERRIERE Christophe	25/05/1975 Oullins
BPARA190018	Monsieur FERRIOL Adrien	28/05/1997 SAINT-PRIEST-EN-JAREZ
BPARA190019	Madame GEYSSANT Mathilde	14/08/1992 Firminy
BPARA190020	Monsieur GOFFART Eric	20/07/1990 Verdun
BPARA190021	Monsieur GRONDIN Manuel	01/09/1994 Meudon
BPARA190022	Monsieur MAYELA Aristote	20/02/1994 Lyon
BPARA190023	Monsieur MENDY Joey	13/06/1999 Meulan-en-Yvelines
BPARA190024	Monsieur PELESZEZAK Sébastien	11/01/1981 BORDEAUX
BPARA190025	Monsieur VIERSAC Nicolas	16/12/1993 Rueil-Malmaison

Article 2.- La directrice régionale et départementale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale d'Auvergne-Rhône-Alpes est chargée de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Lyon, le 17/01/2019



La Directrice Régionale et Départementale
de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale

Isabelle DELAUNAY